

ASA des MONTS D'AUTAN
et ASA CORBIERES

ECURIE MONTAGNE NOIRE



**3^{eme} RALLYE VHC MONTAGNE NOIRE
TARN - AUDE**



21, 22 et 23 Juillet 2017

www.rallyemontagnenoire.com

**REGLEMENT
VHC**

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques des rallyes et de la coupe de France VHC. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard FFSA ou se reporter au règlement du 38^{ème} Rallye National MONTAGNE NOIRE 2017.

Article 1 - ORGANISATION

L'ASA des MONTS D'AUTAN avec le concours de L'ASA CORBIERES, organise les 21,22 et 23 Juillet le :
3^{ème} RALLYE VHC MONTAGNE NOIRE

Cette épreuve compte pour :

- * la Coupe de France des Rallyes VHC
- * le Challenge INDICE DE PERFORMANCE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation :
Ligue Régionale OCCITANIE MP N°26 en date du 27/03/2017
F.F.S.A., N° 410 en date du 25.04.2017

1.1 – Officiels

Identique au règlement du Rallye National sauf :

Directeur de Course	Joseph LORRE
Responsable Technique VHC	Michel RAMU

1.2 –Horaires

Voir règlement particulier du 38^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE MODERNE.

Article 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

Toute personne qui désire participer au 3^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE VHC, doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée des photocopies des documents (art. 1.2 Vérifications) et la 1^{ère} page du PTH ou PTN.

avant le 10 Juillet 2017 minuit, à

MONTAGNE NOIRE ORGANISATION
BP 243 – 81207 MAZAMET CEDEX
Mail : rallyemontagnenoire@wanadoo.fr

Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum** pour les deux rallyes.

Droits d'engagement avec Publicité Organisation : **390 EUROS**

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1 – Voitures admises

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et de la Coupe de France VHC 2017.

Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1– Description

Le 3^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE VHC présente un parcours de **418.710 Kms.**
Il est divisé en 2 étapes de 4 sections et comporte **9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 159.510 Kms**

Le Rallye VHC partira devant le rallye moderne pour les 2 étapes.

L'horaire figurant sur l'itinéraire horaire sera celui de la première voiture VHC.

Article 7- DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.1 – Départ

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition, eux-mêmes établis à la discrétion de l'organisation pour la 1^{ère} étape, et dans l'ordre du classement de celle-ci pour la 2^{ème} étape.

7.3.16 – Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du CFR 2^{ème} division, ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

*Avoir signifié par écrit au Chargé des Relations avec les Concurrents (document figurant dans le Road-Book) son intention de réintégrer le rallye. Les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

*Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

*pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.

*pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures

*ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (Groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

*pour les pilotes prioritaires FIA/FFSA

*pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant susceptible d'un appel sportif.

7.6 – Parc fermé

Le pointage en avance au **CH 9B** de l'arrivée du Rallye VHC, n'est pas autorisé.

Article 9- CLASSEMENT

Conforme aux règlements de la Coupe de France des Rallyes VHC 2017.

Article 10- PRIX – COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Tous les équipages seront récompensés en COUPES et PRODUITS GOURMANDS

Attention période estivale !!!

Prévoyez à l'avance vos réservations (HOTELS, CHAMBRES D'HOTES, GITES...)

Plusieurs solutions :

* **OFFICE DE TOURISME DE MAZAMET-MONTAGNE NOIRE**

TEL. 05.63.61.27.07 - FAX. 05.63.61.31.35

accueil@tourisme-mazamet.com

* **OFFICE DE TOURISME DE CASTRES-HAUT LANGUEDOC**

TEL. 05.63.62.63.62 - FAX. 05.63.62.63.60

accueil@tourisme-castres.fr

* **OFFICE DE TOURISME DE LABRUGUIERE**

TEL. 05.63.82.10.60

tourisme@labruquiere.fr

sur les sites

www.tourisme.castres-mazamet.com

www.gites-de-France.com (Gîtes Tarn et Aude) - www.clevacances-tarn.com (Gîtes et Chambres d'Hôtes)

ou sur le site du rallye

www.rallyemontagnenoire.com

(Rubrique Hébergements)